

*Remaniement de la carte électorale*

**M. J. H. Horner (Crowfoot):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur le remaniement de la carte électorale et sur la façon dont il touche l'Alberta. Si je comprends bien, ce débat vise à renvoyer l'ensemble de la question du remaniement et la carte proposée par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales agissant pour la province de l'Alberta à cette Commission afin qu'elle procède à un nouvel examen de la validité de certaines des délimitations fixées par elle-même. Nous ne nous attendons pas à ce qu'elle accepte la moindre modification mais, comme l'a dit le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), nous avons été témoins de ce que je ne pourrais pas appeler du maquignonnage mais de ce que je considère comme une ignorance totale de la représentation en Alberta.

Ce débat et le mémoire adressé à la Commission de délimitation démontrent le caractère unique de l'Alberta étant donné que les députés représentant tant des régions rurales qu'urbaines se sont tous plaints du travail effectué. Dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui on peut lire un éditorial fondé sur quelques-unes des remarques que j'ai faites au cours du débat sur le bill à l'étude. Et je cite:

Le député conservateur Jack Horner s'attaque donc, et il le sait, à une chose qui n'a jamais existé lorsqu'il s'attaque à la représentation proportionnée à la population.

Du fait de certaines conditions stipulées dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique la représentation proportionnée à la population n'a jamais été vraiment respectée au Canada. J'en suis pleinement conscient. L'Alberta occupe une position unique étant donné que le remaniement ne nous fait ni perdre ni gagner de sièges.

On aurait pu s'attendre à ce que la Commission apporte certaines modifications en vue de s'adapter à l'évolution démographique que dénotait le recensement de 1971, mais elle a cru devoir s'orienter sur les dix années à venir et ne prendre que 1971 comme base. Lorsque j'ai comparé devant elle, on m'a informé, en réponse à mes questions, qu'on prévoyait que la croissance démographique de Calgary serait plus rapide que celle d'Edmonton et que c'était pourquoi Calgary était estimée à une moyenne de 80,000 et Edmonton à 87,000. A mon avis la population de Calgary dépasserait rapidement celle d'Edmonton selon leurs prévisions.

Depuis que j'ai témoigné devant la Commission, les statistiques révèlent que Calgary a surestimé sa population et que le recensement de cette ville est remis en question. On dit que Calgary a peut-être exagéré son recensement en vue d'obtenir une plus forte somme que la ville d'Edmonton, du gouvernement provincial. Tous ces éléments entrent en jeu. La Commission n'a jamais dû prouver pourquoi elle pensait qu'Edmonton se développerait plus lentement que Calgary au cours des dix prochaines années.

Elle précise que la population des régions rurales continuera à diminuer et ne tient aucun compte de certains des centres de croissance de la province d'Alberta en particulier, mais pas nécessairement, ceux des grandes villes de Calgary et d'Edmonton. Dans ma propre circonscription de Crowfoot, la ville de Brooks atteindra facilement 10,000 habitants d'ici 1980. La Commission n'en a pas tenu compte. En fait, je doute fort que les membres de la Commission aient su beaucoup de choses sauf sur les deux villes de Calgary et d'Edmonton. Elle n'avait guère entendu parler du secteur d'irrigation et de l'expansion qui se produisait dans l'Ouest de la province, dans la région des Montagnes Rocheuses. Elle semblait convaincue

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

qu'elle et elle seule pouvait prévoir quels seraient les centres de croissance de la province de l'Alberta.

Avec 19 députés à l'heure actuelle et aucun autre de prévu, on pouvait s'attendre à ce que le système de délimitation des circonscriptions électorales ne subisse que des modifications d'ordre mineur, compte tenu de l'expansion indiquée dans le recensement de 1971—non pas l'expansion prévue par certaines gens qui prennent leurs désirs pour des réalités, certaines chambres de commerce dans quelques villes. Il est évident que l'on a fait croire à la ville de Calgary qu'elle allait se développer à un rythme incroyable. Si c'est le cas, bien des personnes supposeraient qu'à l'heure actuelle, le centre-ville ne serait pas le centre d'expansion de la ville—de toute façon pas sur le plan démographique, mais que ce serait la banlieue qui se développerait.

Pourtant, dans le cadre de ce remaniement, le centre de Calgary a toujours environ 81,000 habitants, c'est-à-dire moins que la circonscription où je me trouve maintenant, et qui s'appelle Medicine Hat. Lors de ce remaniement, on lui a accordé une population de 84,000 habitants. Pourquoi s'attendre à ce que le centre de Calgary connaisse une forte expansion démographique? Comme l'a dit le député d'Edmonton-Ouest, on devrait demander à la Commission de justifier le fouillis qu'elle a créé où les bons résultats qu'elle a obtenus, selon le cas.

Pourquoi prendre l'est de l'Alberta et circonscrire une région longue d'un peu plus de 200 milles et large d'un peu plus 100 milles, de forme rectangulaire, et dire qu'elle a des intérêts communs, qu'elle devrait former un tout géographique? A Calgary, la circulation, les routes et tout le reste vont dans le sens est-ouest—de l'est à la ville de Calgary, de l'est à la ville d'Edmonton, et non nord-sud le long des limites de la Saskatchewan. A mon avis, cette circonscription n'a absolument pas de sens.

La ville de Hanna qui a été le centre de certaines de ces circonscriptions—la première que j'ai représentée s'appelle Acadia—a très peu de choses en commun avec la ville de Medicine Hat. Pourquoi rattacher les deux? Elles sont distantes de 250 milles et n'ont absolument aucune communauté d'intérêts, mais on les a mises ensemble. On se refuse catégoriquement à accepter le principe dont s'inspire la formule de 25 p. 100.

Il n'y a pas de doute qu'en divisant la population de l'Alberta, 1,600,000, par 19, on a obtenu un quotient de 85,600. On a alors dit très clairement qu'aucune circonscription ne devrait avoir une population supérieure à 107,000 et inférieure à 64,000. On n'a même pas essayé de se rapprocher de ces extrêmes. Pourquoi? On a jamais eu à le dire. On croyait tout connaître et on s'en est tenu à sa propre conception des endroits qui seraient des régions de croissance.

● (1740)

La commission a complètement fait fi de la motion de représentation, de l'idée que la population d'une circonscription devrait pouvoir connaître son député et sentir qu'elle peut l'approcher. Cela est particulièrement vrai dans les régions rurales. A mon avis, il y aurait avantage à apporter le moins de dislocation possible afin d'être au pas avec les déplacements de la population qu'a révélés le recensement de 1971. Au lieu de tenir compte de ces arguments, la commission a créé une dislocation profonde sans aucune raison. De toute façon, elle n'a pas réellement justifié cette dislocation majeure. Il est vrai qu'elle a écouté les arguments qui lui ont été présentés. Elle a